F

PREFECTURE DES DEUX SEVRES

79/001/TERM02/DP03/

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

N° IMMATRICULATION (A) DATE DE 1re MISE EN CIRCULATION (B)

2555 TC 79 15/10/1999 15/10/1999

NOM (C) Prénoms (D)
NOM d'usage

DOMICILE (E) 282
COMMUNE 191

GENRE	MARQUE (F)	TYPE
REM	DEMICO	C141L

N° dans la SÉRIE du TYPE (G) CARROSSERIE EN. PUISS. Pl. ass.

VHYC141LX00000149 NON SPEC

LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.R.	Br. (dBA)	Rég. mot. (tr/mn)
1M93	7M3	1T400	0T380			

DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT
NEUF

DROITS PAYÉS SUR ÉTAT

TAXE RÉGION 225,00 F

TAXE PARAFISC.

TOTAL 225,00 F

34,30 E

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

Pour le Préfet
et par délégation
L'Attaché Principal, Chef de Bure

Le préfet,

Thierry AUMOND